

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT BENIN II

AO N°: PP15-COM-PRISP-09

Sélection de fournisseur(s) d'équipements de test pour la mise en place de laboratoires de test de réfrigérateurs et de lampes

COMPTE RENDU DU WEBINAR

Date et heure : 11 avril 2022 à 15h05

Moyen : Microsoft Team

Ont participé :

MCA-Bénin II

- Macaire AGASSOUNON, Directeur de la Passation des Marchés (DPM) ;
- Elvis AGUIDISSOU, Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) ;
- Ulrich Carytonne AVOKPO, Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) ;
- Marc NOUNAGNON, Chef Projet Energie Décentralisée (CPED) ;
- Euloge S. MIGNIHA, Spécialiste Efficacité Energétique.

Agence de Passation des Marchés de MCA-Bénin II

- Valeriu ROTARU, Chef de Mission ;
- Edwige LOHENTO, Spécialiste en Passation des Marchés ;
- Eléonore ATCHOKOSSI, Spécialiste en Passation des Marchés ;
- Solange FONTECLOUNON, Spécialiste en Passation des Marchés.

Participants extérieurs :

- Anson Kouassi Ted DOSSA, BP CONSEIL
- Armand TCHEMADON, Société GECLIB Services Sarl ;
- Chrysogone KASSENE, ENGINEERING COMPANY CORPORATION ;
- Martial HOUSSOU, ASEMI ;
- M. Erwan, ASEMI ;
- Sarah CHOUGOUL, MADE IN BROKE ;
- Christian ADDA, DSID Bénin ;
- Vanessa HOUNTON, DSID Bénin ;
- D. WOZUFIA, BENELEC ;
- Raphaël ORTEGA, IECSA ;
- Amaya CAMACHO, IECSA ;
- Claudia FLOREZ, IECSA ;
- Virginia Martès SANCHEZ, IECSA ;
- Marc MAYO, IECSA ;
- Fréjus DANTONDJI, ECOSOLAIRE ÉNERGIE SARL et ASSOCIÉS ;
- Marc HADDAD, INTERTECH GROUP ;
- Gilbert NASSAR, INTERTECH GROUP ;
- Suzanne KARAM, INTERTECH GROUP ;

- CHEIKH IBRAHIMA NDIME ;
- Jai PRASHASH ;
- Eric Z.

Au total vingt et un (21) participants représentant dix (10) potentiels soumissionnaires ont assisté à ce webinaire.

La réunion a été présidée par Monsieur Elvis AGUIDISSOU, Représentant le Directeur de la Passation des Marchés.

Ouverture de la réunion

Monsieur Elvis AGUIDISSOU, après avoir remercié les participants, a précisé que ce marché est une relance du marché PP11-COM-PRISP-09 et que l'objectif de la présente session qui est conforme aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres, s'inscrit dans la volonté de MCA-Bénin II de donner un aperçu des points essentiels qui seront utiles aux soumissionnaires pour la préparation de leurs offres.

La réunion s'est déroulée en trois étapes à savoir :

1. Présentation sur les spécifications des biens et services connexes du DAO ;
2. Présentation sur quelques points essentiels de la passation des marchés ;
3. Questions/réponses.

1. Spécification des biens et services objet du DAO

Monsieur Euloge MIGNIHA, Spécialiste Efficacité Energétique a présenté les attentes du Projet en relation avec le marché objet du webinaire. La présentation s'est déroulée autour des points ci-après :

- a) Objectif du marché ;
- b) Laboratoire de test des réfrigérateurs de l'ANM ;
- c) Laboratoire de test des lampes à l'EPAC.

a) Objectif

L'objectif du présent marché est de :

- mettre en place à l'ANM, un laboratoire de test des réfrigérateurs répondant aux normes internationales en la matière ; et
- mettre à niveau et apte à répondre aux exigences normatives et réglementaires en la matière, le laboratoire de test des lampes déjà existant au niveau de l'EPAC.

b) Laboratoire de test des réfrigérateurs de l'ANM

Le laboratoire à mettre en place au niveau de l'ANM comprend un ensemble de matériels de mesure, d'essais et de métrologie qui, associés à une chambre climatique à air calme permet d'effectuer les essais de performance énergétique des réfrigérateurs tels que préconisés par

la normalisation internationale et plus particulièrement la série de norme CEI 62552-1 à CEI 62552-3 : 2015.

Le DAO a prévu la mise en place de ce laboratoire à travers trois lots :

- Lot 2-DAO : fourniture et installation d'une chambre à air calme pour essais de performances énergétiques d'appareils de réfrigération à usage ménager en fonction des exigences des normes CEI 62552-X : 2015
- Lot 3-DAO : fourniture et installation de matériels de mesure pour essais de performances énergétiques d'appareils de réfrigération à usage ménager en fonction des exigences des normes CEI 62552-X : 2015
- Lot 4-DAO : fourniture et pose de mobiliers et d'agencement mobilier spécifiques pour les laboratoires de test à l'EPAC et à l'ANM.

c) Laboratoire de test des lampes à l'EPAC

L'EPAC (Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi), possède un laboratoire d'essais de sécurité et de performance énergétique pour les lampes à usage domestique.

Le présent marché vise à faire acquérir un certain nombre d'équipements complémentaires nécessaires en vue d'obtenir une accréditation internationale en fonction des exigences normatives de la Commission Electrotechnique Internationale (CEI) en la matière.

Le DAO a prévu à cet effet :

- le lot 1 - fourniture et l'installation de matériels de mesure et d'essais pour les essais de sécurité et de performance de lampes en fonction des exigences des normes CEI 60968 :2015, 60969 :2016, 60081 :2017, 62560 :2015, 62612 :2018 au sein de l'EPAC ; et le
- Lot 4-DAO : fourniture et pose de mobiliers et d'agencement mobilier spécifiques pour les laboratoires de test à l'EPAC et à l'ANM.

Avant de laisser la parole au Chef de Mission de l'APM pour présenter les points essentiels à retenir sur la passation des marchés, quelques questions ont été formulés (voir au point 3 le récapitulatif des questions formulées).

2. Présentation sur quelques points essentiels de la passation des marchés.

La représentante de l'Agence de Passation des Marchés (APM) a présenté le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et les éléments essentiels sur la passation de marchés.

Le DAO contient trois parties.

Partie 1 : PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

4. Section I : Instructions aux Soumissionnaires ;
5. Section II : Données Particulières de l'Appel d'Offres ;
6. Section III : Critères de Qualification et d'Evaluation ;
7. Section IV : Formulaire que les soumissionnaires doivent remplir pour présenter leurs offres.

Partie 2 : EXIGENCES VIS-A-VIS DU FOURNISSEUR

8. Section V : Spécifications des Biens et Services connexes ;

Partie 3 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

9. Section VI : Conditions Générales du Contrat ;
10. Section VII : Conditions Particulières du Contrat ;
11. Section VIII : Formulaires contractuels et Annexes.

Dans sa présentation, le Chef de Mission de l'Agence de Passation des Marchés a insisté sur le fait que les potentiels soumissionnaires doivent s'appropriier l'ensemble des dispositions du DAO pour se donner les meilleures chances de réussite.

Il a également formulé des recommandations aux potentiels soumissionnaires et a présenté certaines dispositions essentielles à retenir dans le cadre de la préparation des offres.

Il a également précisé que les offres doivent être soumises électroniquement et ce conformément à la clause 24.3 des Instructions aux Soumissionnaires de la Section I du DAO.

A ce titre il est important de noter que les offres ne peuvent être soumises au-delà du délai limite de soumission qui est fixé au 12 mai 2022, 15h00. Par conséquent, la capacité de la bande passante Internet déterminera la vitesse à laquelle les offres seront téléchargées via le lien de transmission du DAO. Les Soumissionnaires sont donc invités à lancer le processus de téléchargement de leurs Offres via le lien de demande de fichier en temps utile avant la date limite de soumission des offres.

Le Chef de Mission de l'Agence de Passation des Marchés a rappelé également que la visite de site aura lieu le 12 avril 2022.

A la fin de sa présentation, des réponses ont été apportées à quatre questions en relation avec la passation des marchés. Ensuite une question additionnelle a été posée et MCA-Bénin II a apporté de réponses.

D'autres questions n'étant plus à l'ordre de jour, la séance a été levée à 16h30.

3. Séance des Questions et Réponses

Huit (08) questions ont été posées. Il s'agit de :

1. Est-ce qu'il existe des plans d'aménagement pour les laboratoires ?
2. Préciser l'origine des soumissionnaires ;
3. Le bâtiment existe-t-il déjà à l'ANM ?
4. Peut-on modifier l'aménagement du bâtiment ?
5. Peut-on avoir une version anglaise du formulaire de garantie bancaire ?
6. Quels sont les documents qui doivent accompagner la demande de paiement ?
7. Qui s'occupe du fret et du dédouanement ?
8. Quel est le type d'exonération appliqué à MCA-Bénin II.

Les participants ont été invités à poser par écrit toutes les questions qu'ils jugent nécessaires et MCA-Bénin II répondra à toutes les questions posées par écrit dans les délais spécifiés dans le DAO.

4. Clôture de la session

À la fin de la séance des questions/réponses, le Représentant du DPM a clôturé la séance à 16h30.